

# Generix Group reconnu comme tiers de confiance par la Fédération Nationale des Tiers de Confiance du Numérique

Paris, le 26 juin 2017 - Generix Group, expert international des échanges inter-entreprises dans le domaine de la Supply Chain depuis 25 ans officialise son statut de tiers de confiance accordé par la Fédération des Tiers de Confiance du Numérique (FNTC). Dans un contexte où les pressions du législateur se multiplient pour accélérer la conversion des entreprises françaises au digital, ce statut constitue un gage supplémentaire de l'expertise et du savoir-faire du groupe.

Depuis mars 2000, les initiatives se succèdent pour adapter le code civil à l'ère du numérique. Désormais, tel que l'indique l'article 1316 de la loi 2000-230 : « l'écrit sous forme électronique est admis en preuve au même titre que l'écrit sur support papier ». De même, selon l'ordonnance 2016-131 de février 2016 « une copie fiable lorsqu'elle est réalisée sur support électronique a la même force probante que l'original. L'archivage électronique enjeu majeur de nos entreprises s'en trouvera grandement facilité... une entreprise faisant le pari de la numérisation ne pourra se voir demander de produire la version papier d'un document. »

Si ces initiatives élèvent le document dématérialisé au rang de preuve au même titre que l'écrit sur support papier, celles-ci stipulent que ces documents soient établis et conservés dans des conditions garantissant leur l'intégrité.

Des exigences légales dont Generix Group a la maîtrise. « Depuis 25 ans, nous accompagnons les entreprises dans les enjeux liés à la dématérialisation de leurs échanges avec une expertise métiers fortement développée autour des processus d'approvisionnement, de logistique ou de facturation », explique **Christophe Viry**, directeur stratégie et produit chez Generix Group.

Alors, pourquoi avoir rejoint la FNTC ?

## Generix Group reconnu comme tiers de confiance par la FNTC

Depuis sa création en 2001, la FNTC s'est imposée comme l'une des figures de proue de l'écosystème numérique. Son rôle est de promouvoir les techniques et méthodes pour garantir la confiance numérique, grâce à des tiers de confiance chargés de mettre en place de nouveaux systèmes alliant performance, sécurité et flexibilité.

« La FNTC opère avec pertinence la fusion de la technologie avec le droit et le chiffre. A ce titre, être identifié comme tiers de confiance par un tel organisme renforce le poids de notre expertise et de notre savoir-faire au sein de notre écosystème », analyse **Christophe Viry**.

## La valeur ajoutée de Generix Group

Fort de ce nouveau statut, Generix Group apportera – aux côtés des intégrateurs horizontaux – son expertise dans l'intégration verticale. C'est-à-dire une gestion des flux (physiques et transactionnels) et des documents qui soit sécurisée, sans couture et adaptée aux spécificités métiers de chaque étape de la vie d'un produit, depuis sa production jusqu'à sa livraison au client final. C'est ce qu'explique Christophe Viry :

« Cette intégration verticale des fonctions permet une gestion de bout en bout du processus, gage d'une traçabilité sans faille. Elle garantit aux entreprises de s'adapter aux contraintes réglementaires quelle que soit la nature des flux supportés : de la facture dématérialisée à la gestion de marchandises dangereuses en passant par les flux bancaires ».

C'est d'ailleurs cette approche qui fonde le système d'archivage électronique de Generix Group et son infrastructure de coffre-fort électronique. Ce service – déployé sur sa plateforme Generix Supply Chain Hub – peut être utilisé à partir de toutes solutions métiers présentes sur la plateforme : gestion d'entrepôt, gestion du transport, portails collaboratifs, EDI...

### **Une certification également déterminante en Europe**

Dans le sillage de la stratégie de marché numérique unique chère à l'Union Européenne, le règlement eIDAS – qui définit les interactions électroniques entre les citoyens, les entreprises et les autorités publiques – a été modifié. Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2016, les échanges numériques ne sont plus gérés au niveau local avec des réglementations spécifiques à chaque état. Désormais les moyens d'identification et d'authentification électronique sont uniformisés au sein de l'Union Européenne. Une uniformisation dont Generix Group devrait tirer parti.

*« Avec une expérience de près de 30 ans dans la dématérialisation des échanges inter-entreprises, un savoir-faire technologique de pointe matérialisé par une offre en mode SaaS et une approche qui vise à appréhender le besoin client par le métier, Generix Group dispose d'atouts majeurs pour faciliter la numérisation des échanges entre partenaires, en France comme à l'étranger. Des atouts dont la portée s'intensifiera grâce au règlement eIDAS qui va imposer des standards uniques dont les organisations certifiées comme la nôtre vont profiter », conclue **Christophe Viry**.*